

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 21 septembre 2023

Tavaux - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre DOUZENEL

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 63
Nombre de procurations : 12
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 14 septembre 2023
Date de publication : 28 septembre 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	BERNARDIN Daniel	PRAT Hervé
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	BREMOND Gabriel
JEANNET Nathalie	BONIN Jean-Luc	RIOTTE Christine
MEUGIN Olivier	CHAUCHEFOIN Gérard	CHAPIN Jean-Paul
GUERRIN Bernard	CHAUTARD Christophe	JEANNEROD Georges
SOLDAVINI Grégory	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
FERNOUX-COUTENET Gérard	CUINET Jean-Pierre	HENRY Micheline
LEFEVRE Jean-Philippe	DELAINE Isabelle	GUIBELIN Hervé
MONNERET Christophe	DOUZENEL Alexandre	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	DRAY Frédérique	VIVERGE Patrick
GUIBELIN Marie-Rose	GERMOND Daniel	DAVID Françoise
HOFFMANN Maurice	GOMET Nicolas	LABOUROT Céline
LEPETZ Joëlle	HAMDAOUI Ako	GRUET Olivier
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	PERNOUX Annie
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	CALLEGHER Aline
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	JEANNEAUX Cyril
STOLZ Julien	MBITEL Mohamed	RIGAUD Fabien
THEVENIN Hélène	MIRAT Maryline	LEGRAND Jean-Luc
TRONCIN Dominique	NONNOTTE-BOUTON Catherine	

Conseillers suppléés

CALINON Séverine suppléée par PERNET Philippe	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

Conseillers absents ayant donné procuration

GAUTHRAY-GUYENET Thierry donne procuration à MEUGIN Olivier
GAGNOUX Jean-Baptiste donne procuration à FICHERE Jean-Pascal
LACROIX Olivier donne procuration à MILLIER Cyril
GINDRE Denis donne procuration à GUERRIN Bernard
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre
CHAMPANHET Stéphane donne procuration à MANGIN Isabelle
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CUINET Jean-Pierre
GIROD Isabelle donne procuration à JEANNET Nathalie
GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline
MARCHAND Sylvette donne procuration à PECHINOT Jacques
ROCHE Paul donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire

Conseillers absents non suppléés et non représentés

MICHAUD Dominique	DIEBOLT Alain	SANCEY Pascal
ROY Jean-Yves	MATHEZ Christian	GINET Gérard
VERNE Pierre	SAGET Emmanuel	LAGNIEN Jacques

Objet : Attribution exceptionnelle d'un fonds de concours communal – Année 2023

Rapporteur : Monsieur Bernard GUERRIN

Vu l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur l'attribution de fonds de concours,

Vu la délibération n° GD27/18 du 15 mars 2018, validant la mise en place d'un fonds de concours dédié par communes, en application des principes inscrits dans son Pacte Fiscal et Financier adopté en Conseil Communautaire le 22 février 2018,

Vu la délibération n° GD23/21 du 8 avril 2021, approuvant les orientations et les modalités de mise en œuvre du nouveau Pacte de Solidarité Fiscal et Financier,

Vu la délibération n° GD95/21 du 30 septembre 2021, approuvant le nouveau règlement de fonds concours à destination des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Vu la délibération n° GD08/22 du 17 mars 2022, approuvant les modifications apportées au règlement des fonds de concours à destination des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Vu l'avis favorable du groupe de travail « fonds de concours » consulté le 24 août 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 31 août 2023,

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la signature d'une convention d'attribution de fonds de concours pour la commune de Menotey.

En effet, la commune qui n'a pas bénéficié de fonds de concours cette année est aujourd'hui confrontée à une dépense imprévue et urgente. Un mur de soutènement menace fortement de s'effondrer et d'entraîner avec lui la voirie supérieure et les réseaux souterrains. Une réfection urgente de 16 mètres linéaires doit être rapidement réalisée afin de consolider la chaussée.

Le coût des travaux est estimé à 32 000 € HT et la commune sollicite un fonds de concours communal à hauteur de 12 800 € (soit 40 %).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** à la commune de Menotey le fonds de concours précité,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'attribution de fonds de concours ci-annexée.

SCRUTIN	POUR : 75	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 12 PROCURATION(S)	

*Fait à Tavaux, le 21 septembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Commune de Menotey



Jean-Pascal FICHERE.